Formation « Devenir énergéticien » Contrat de stage : Exemplaire Formatrice (à retourner avec le chèque d'inscription)

Merci de ne renvoyer qu'un seul exemplaire (exemplaire Formatrice) à l'adresse suivante :

Adeline ESPINOSA - 11 Les Chaumes - 28210 - Nogent le Roi

Entre les soussignés :

- 1) Adeline ESPINOSA (organisatrice) Siret: 479 579 849 00056
- 2) (Nom, prénom, adresse, téléphone et e-mail du cocontractant ci-après désigné le stagiaire)

Date de la formation:

Nom	Prénom	
Tél	Email	

Article 1: Objet

En exécution de ce contrat, Adeline ESPINOSA s'engage à organiser et animer la formation intitulée :

« Devenir énergéticien »

Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition de compétences, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances, prévue par l'article 900-2 du code du travail.

- Elle a pour objectif de former les stagiaires au métier d'énergéticien
- Un support de formation sera délivré au stagiaire
- Le programme de formation figure en annexe du présent contrat
- La durée du stage est fixée à quatre jours

Objectifs professionnels de la formation :

- Préparer le stagiaire à une installation en indépendant.
- Acquérir, conforter ou développer les connaissances professionnelles relatives au métier d'énergéticien dans le cadre de l'accueil du public.
- Augmenter son expertise, développer de nouveaux outils professionnels et techniques spécifiques pour les stagiaires déjà former à un métier du domaine de la santé et/ou du bien-être.

Article 3: Organisation de la formation

Cette formation aura lieu au 11 Les Chaumes - 28210 - Nogent le Roi

Elle se déroulera sur 4 jours de la même semaine, à savoir, lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 17h.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, sont les suivants :

- Cours : Alternance de cours théoriques et d'atelier de pratique.
- Supports: Support de cours et prise de note des stagiaires.

Article 4: Assurance

Le stagiaire certifie qu'il dispose d'une assurance « responsabilité civile » et d'une assurance « individuelle accident ». En cas de préjudices corporels causés à lui-même ou à un tiers, le stagiaire s'engage à faire appel uniquement à ses propres assurances. En aucun cas, l'organisatrice et animatrice du stage ne peut être tenue responsable d'un accident ou d'un dommage, quel qu'il soit.

Article 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisatrice par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire et un remboursement intégral sera effectué. Au-delà, les arrhes restent acquises par l'organisatrice afin de couvrir les frais de celle-ci.

Article 6 : Dispositions financières

Le prix de la formation est fixé à 97,5€ par jour sur 4 jours soit 390 €

Le stagiaire s'engage à verser cette somme selon les modalités de paiement suivantes :

100€ d'arrhes (à joindre avec le présent contrat rempli et signé) qui seront encaissés une fois le délai de rétractation passé.

La somme restante sera remise le jour du début de la formation en une, deux ou trois échéances.

Les règlements par chèques seront à libeller à l'ordre de Mme ESPINOSA Adeline.

Article 7: Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisatrice(1) ou l'abandon du stage par le stagiaire(2) pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

1/ Annulation de l'organisatrice : Un remboursement est effectué auprès des stagiaires.

2/ Annulation du stagiaire : Le paiement reste acquis par l'organisatrice. Il ne sera effectué aucun remboursement.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue (du fait d'un événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne), le contrat de stage est résilié et le remboursement sera effectué.

Dans le cas d'un abandon en cours de formation par le stagiaire, seules les prestations effectivement dispensées seront dues au prorata du nombre de jours de présence.

Article 8 : Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Chartres sera seul compétent pour régler le litige.

Fait, en double exemplaire, à Nogent le Roi.

Pour le stagiaire (Date, prénom, nom et signature du stagiaire) Pour l'organisatrice Adeline ESPINOSA

Formation « Devenir énergéticien » Contrat de stage : Exemplaire Stagiaire

Merci de ne renvoyer qu'un seul exemplaire (exemplaire Formatrice) à l'adresse suivante :

Adeline ESPINOSA - 11 Les Chaumes - 28210 - Nogent le Roi

Entre les soussignés :

- 3) Adeline ESPINOSA (organisatrice) Siret: 479 579 849 00056
- 4) (Nom, prénom, adresse, téléphone et e-mail du cocontractant ci-après désigné le stagiaire)

Date de la formation:

Nom	Prénom
	mail

Article 1: Objet

En exécution de ce contrat, Adeline ESPINOSA s'engage à organiser et animer la formation intitulée :

« Devenir énergéticien »

Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition de compétences, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances, prévue par l'article 900-2 du code du travail.

- Elle a pour objectif de former les stagiaires au métier d'énergéticien Un support de formation sera délivré au
 - stagiaire
- Le programme de formation figure en annexe du présent contrat
- La durée du stage est fixée à quatre jours

Objectifs professionnels de la formation :

- Préparer le stagiaire à une installation en indépendant.
- Acquérir, conforter ou développer les connaissances professionnelles relatives au métier d'énergéticien dans le cadre de l'accueil du public.
- Augmenter son expertise, développer de nouveaux outils professionnels et techniques spécifiques pour les stagiaires déjà former à un métier du domaine de la santé et/ou du bien-être.

Article 3: Organisation de la formation

Cette formation aura lieu au 11 Les Chaumes - 28210 - Nogent le Roi

Elle se déroulera sur 4 jours de la même semaine, à savoir, lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 17h.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, sont les suivants :

- Cours : Alternance de cours théoriques et d'atelier de pratique.
- Supports : Support de cours et prise de note des stagiaires.

Article 4: Assurance

Le stagiaire certifie qu'il dispose d'une assurance « responsabilité civile » et d'une assurance « individuelle accident ». En cas de préjudices corporels causés à lui-même ou à un tiers, le stagiaire s'engage à faire appel uniquement à ses propres assurances. En aucun cas, l'organisatrice et animatrice du stage ne peut être tenue responsable d'un accident ou d'un dommage, quel qu'il soit.

Article 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisatrice par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire et un remboursement intégral sera effectué. Au-delà, les arrhes restent acquises par l'organisatrice afin de couvrir les frais de celle-ci.

Article 6: Dispositions financières

Le prix de la formation est fixé à 97,5€ par jour sur 4 jours soit 390 €

Le stagiaire s'engage à verser cette somme selon les modalités de paiement suivantes :

100€ d'arrhes (à joindre avec le présent contrat rempli et signé) qui seront encaissés une fois le délai de rétractation passé.

La somme restante sera remise le jour du début de la formation en une, deux ou trois échéances.

Les règlements par chèques seront à libeller à l'ordre de Mme ESPINOSA Adeline.

Article 7: Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisatrice(1) ou l'abandon du stage par le stagiaire(2) pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

1/ Annulation de l'organisatrice : Un remboursement est effectué auprès des stagiaires.

2/ Annulation du stagiaire : Le paiement reste acquis par l'organisatrice. Il ne sera effectué aucun remboursement.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue (du fait d'un événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne), le contrat de stage est résilié et le remboursement sera effectué.

Dans le cas d'un abandon en cours de formation par le stagiaire, seules les prestations effectivement dispensées seront dues au prorata du nombre de jours de présence.

Article 8 : Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Chartres sera seul compétent pour régler le litige.

Fait, en double exemplaire, à Nogent le Roi.

Pour le stagiaire (Date, prénom, nom et signature du stagiaire)

Pour l'organisatrice Adeline ESPINOSA